

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **74 (1929)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Artilleurs et fantassins. — Question de répartition du travail des cours d'infanterie de landwehr. — L'expérience des chiens de guerre. — † Le lieut.-colonel Guido Prada.

L'article du colonel Lecomte publié par la livraison de janvier nous a valu deux lettres, d'ailleurs contradictoires, mais que nous ne saurions laisser sous le boisseau. A la vérité, elles posent seulement des points d'interrogation, mais des points d'interrogation qui sont de nature à solliciter la méditation. Si, de les signaler, pouvait stimuler de nos lecteurs à approfondir les questions qu'ils soulèvent, ou peut-être nos correspondants eux-mêmes, ce serait parfait.

Une de ces lettres est d'un artilleur qui, semble-t-il, supporte malaisément la pensée qu'une réforme des armées puisse comporter une diminution de l'artillerie. Celle-ci conquiert, nous rappelle-t-il ; l'infanterie occupe. Loin de diminuer l'artillerie, il convient, en Suisse, de lui procurer les calibres qui lui manquent pour qu'elle soit en mesure de remplir les missions nombreuses et délicates qui lui incombent sur le champ de bataille. L'infanterie elle-même y trouve son compte.

L'autre lettre est d'un fantassin. Sur notre terrain, dit-elle, l'infanterie reste la cheville ouvrière du combat. On l'arme peu à peu en conséquence, et l'on a raison. Après lui avoir donné, en mitrailleuses et en fusils-mitrailleurs, ce que l'on pourrait appeler son armement constitutionnel, l'heure est venue de lui procurer les armes d'accompagnement qui peuvent lui fournir toutes les ressources de lutte dont elle a besoin.

Loin de moi l'idée de médire si peu que ce soit du canon. Le fantassin ne se passe pas de l'artilleur, et les articles du major Dubois, publiés l'année dernière par la *Revue militaire suisse* en ont été une convaincante démonstration. Mais si nos moyens financiers limités nous contraignent, comme c'est le cas, à choisir entre une dépense de complément des forces de l'infanterie et la lourde dépense qu'exigerait un renforcement de l'artillerie, mon opinion est qu'il faut donner le pas aux armes d'accompagnement. Sur notre terrain, la mitrailleuse trouvera souvent son utile emploi, alors que le canon le procurera moins sûrement au fantassin.

Ayant ainsi résumé les opinions contradictoires de nos camarades nous voudrions y aller nous aussi de nos points d'interrogation. La controverse est trop grave en effet, et trop importante, pour pouvoir être tranchée dans les quelques lignes d'une chronique.

Il est intéressant de constater que le problème n'est pas propre à la Suisse ; même dans des Etats où l'on ne saurait invoquer la considération d'un terrain spécial, il a été soulevé. Nous faisons allusion ici à une étude publiée dans sa livraison de décembre 1928 par la *Revue d'artillerie* sur l'armement de l'artillerie d'une division. Nous y renvoyons nos camarades de l'artillerie, en attendant que nous puissions y revenir avec plus de détail. Bornons-nous à remarquer, pour l'instant, que la recherche de l'orientation à donner actuellement à l'arme de l'artillerie préoccupe d'autres milieux que les nôtres.

Dans le même ordre d'idées, on doit observer que malgré l'adage : « l'artillerie conquiert, l'infanterie occupe », la nouvelle organisation de l'armée française a réduit la proportion d'artillerie à laquelle la guerre avait conduit cette arme. De 37 % elle a été ramenée à 21 %.

Au fond, et puisque nous ne pouvons ignorer les considérations budgétaires, notre idée serait de penser davantage à ce que l'on pourrait désigner du terme à la mode de rationalisation de l'arme de l'artillerie. Il est certain que si l'on compare, dans notre budget, la dépense afférente à l'infanterie et la dépense afférente à l'artillerie, on est frappé du manque de proportion qui existe entre ces dépenses et le rendement des deux armes. L'artillerie semble une arme très chère pour ce qu'elle peut rendre. Il semblerait donc qu'il faille chercher une augmentation du rendement ou une diminution de la dépense, ou les deux à la fois, si c'est possible.

Cette opinion est-elle trop théorique ? trop d'inspiration industrielle et commerciale ? Nous l'émettons à titre de complément de celles que nos camarades ont exprimées.

Dans tous les cas, il nous paraît très désirable que l'étude de semblables problèmes ne soit jamais poursuivie avec des préoccupations particularistes. Il ne doit pas s'agir de ce qui est utile à une arme considérée isolément, mais à l'union des armes dans la bataille. Actuellement, la question n'est pas une question d'artillerie, d'une part, et d'infanterie, d'autre part, mais une question d'organisation et de répartition du travail entre l'infanterie et l'artillerie en tenant compte du rôle des armes lourdes de l'infanterie.

Nous insistons sur le péril du particularisme parce qu'il est particulièrement difficile à écarter.

* * *

Comme on pouvait s'y attendre, des objections ont été présentées dans la presse quotidienne contre la reprise des cours de landwehr. La dépense qu'ils nécessitent a contribué à dépasser le forfait que les Chambres fédérales ont imposé au Département militaire. Cette conception d'une armée à forfait est bien la moins soutenable qu'il soit possible d'imaginer. Les cours de landwehr n'auraient eu d'autre utilité que d'en faire justice, on devrait s'en féliciter.

Ce n'est pas à nos lecteurs qu'il est nécessaire de dire pourquoi on doit accueillir avec satisfaction la reprise de ces cours. Constatons un seul point : nous rentrons dans la légalité. C'est déjà beaucoup, car il est déplaisant de penser que l'armée puisse servir à violer la loi.

Cette année, dix bataillons ont été désignés, au nombre desquels les deux bataillons du 40^e R. I. de montagne, de Saint-Maurice. Les autres appartiennent tous à la Suisse allemande, y compris ceux qui ont été désignés dans la 2^e division. Il faudra suivre avec attention l'expérience qui va être faite afin d'en profiter quand viendra notre tour.

* * *

L'article du lieutenant E. Naef sur les chiens de guerre, a résumé ce qui avait été fait en 1928, à la deuxième division, pour l'organisation du service de ces précieux auxiliaires.

Espérons qu'on ne s'en tiendra pas là et que 1929, poursuivant l'œuvre entreprise, montrera l'intérêt que nous aurions à la généraliser. Elle sera dans tous les cas poursuivie, si le Département militaire fédéral accorde les crédits nécessaires.

On songe à une expérience intéressante. Six chiens, formant trois patrouilles (chaque patrouille comporte deux hommes et deux chiens) ont été placés chez leurs conducteurs, à peu près au même titre que le cheval de dragon, et l'on pourra constater quel degré d'entraînement aura été atteint par ces trois patrouilles après un an au service civil. Comparaison pourra être faite ainsi avec les résultats obtenus par les patrouilles sortantes des cours d'introduction de 1929. Le Commandant de la 2^e division espère démontrer, nous dit-on, que cette organisation est possible, et que nous ne devons rien négliger de ce qui peut être utile au commandement.

* * *

C'est un réel chagrin pour nous de saluer d'un dernier adieu un camarade particulièrement sympathique, le lieutenant-colonel Guido Prada, brusquement décédé à Bellinzone. Quiconque avait eu affaire une fois ou l'autre avec lui gardait son souvenir, tant il y avait de

constant désintéressement et d'affectueuse camaraderie dans ses actes.

Il avait débuté dans la carrière comme officier-instructeur d'infanterie, puis, étant alors revêtu du grade de capitaine, il fut appelé à remplir les fonctions de secrétaire au Département militaire cantonal tessinois. En cette qualité, il rendit les plus grands services, car, esprit pratique et foncièrement camarade, il sut résister aux sollicitations des habitudes bureaucratiques. Poursuivant sa carrière comme officier de milice dans la troupe, promu major, il ne tarda pas à devenir un des officiers les plus appréciés de son canton. Il savait faire régner, entre officiers de tous grades, la plus intime et la plus franche camaraderie.

Commandant de la place de Bellinzone pendant le service actif, il déploya dans cette fonction ses qualités d'activité, de courtoisie, prompt toujours à lever les difficultés de cette période délicate, inspirant une pleine confiance à ses chefs comme à ses sous-ordres. Il fut récompensé par les galons de lieutenant-colonel qu'il avait si bien mérités.

Que sa famille, si douloureusement frappée, nous permette de lui adresser nos respectueuses condoléances.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'école de montagne. — *Trailé sur la guerre de montagne* par le général Dosse.

Une circulaire ministérielle du 3 janvier 1929 précise les conditions d'organisation de l'école de montagne prévue par la loi du 28 mars 1928, relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (art. 45). Son objet consiste à :

1° Diffuser les règles et procédés tactiques à appliquer dans la guerre de montagne ;

2° Assurer l'enseignement pratique de la technique de montagne, procédés de marche, stationnement, combat des petites unités en période d'enseignement, et, particulièrement, de l'école de skis ;

3° Fabriquer le matériel des skieurs en usage dans l'armée et éventuellement le matériel de montagne.

L'Ecole comprend trois organes chargés respectivement des fonctions que je viens d'énumérer : centre d'études tactiques de montagne (il fait en même temps office de direction) ; centre d'hiver

d'études pratiques de montagne (ex-centre général d'instruction du ski) ; atelier central de fabrication de skis pour l'armée.

L'Ecole de montagne peut être, en outre, chargée de poursuivre certaines études ou expériences que lui prescrit le Ministre de la guerre, dont elle relève directement.

Elle est actuellement placée sous les ordres du général Dosse, un vieil alpin — jeune d'âge — tout à fait remarquable, doublé d'un ancien chef du 3^e bureau de l'Etat-major de l'armée. Cette double série d'aptitudes, tant physiques qu'intellectuelles, constitue un gage incontestable des résultats féconds qu'obtient l'organisme en question. Le général Dosse exerçant en même temps le commandement d'une brigade alpine à Annecy, c'est dans cette ville que fonctionne présentement le centre d'études tactiques de montagne (il était auparavant à Grenoble où sa place centrale, au milieu de nos Alpes françaises, semble mieux indiquée) ; quant au centre d'hiver d'études pratiques, auquel se trouve accolé l'atelier central de fabrication de skis, il a toujours été à Briançon où il fonctionne sous l'autorité du colonel commandant le 159^e régiment d'infanterie alpine.

L'ensemble de cette organisation, à laquelle se rapportent les plus récents textes législatifs cités plus haut, leur est cependant antérieur. Elle a été mise sur pied sitôt après la guerre, au moment même où le général Dosse, qui était alors colonel, présidait aux destinées du 3^e bureau de l'Etat-major de l'armée. De ce poste, essentiellement dirigeant et théorique, le général Dosse est revenu dans « ses » Alpes qui lui ont toujours été chères, après toutefois être allé en 1926, au moment de la révolte d'Abd-el-Krim, commander brillamment une division au Maroc, ce qui lui servit, entre autres, à ajouter à son expérience alpine déjà ancienne, celle des montagnes du Rif. Il avait d'ailleurs, au cours de la grande guerre, exercé les fonctions de chef d'Etat-major de l'armée française d'Orient, ce qui l'avait mis à même de connaître la montagne macédonienne. Nul officier général dans l'armée française actuelle ne paraît donc mieux qualifié que lui pour occuper utilement l'emploi qui lui a été confié.

Je sais bien que l'on trouve parmi nous quelques esprits qui observent qu'avant 1914, il n'existait pas d'Ecole de montagne dans l'armée française et que celle-ci ne manquait pas, cependant, de troupes alpines remarquables, parfaitement instruites et entraînées, non seulement dans leur spécialité, mais encore dans la guerre ordinaire en pays normal : elles l'ont bien prouvé sur tous les champs de bataille des Vosges à la mer du Nord où on les a engagées.

Or ce sont précisément les services de premier ordre que ces troupes ont rendus pendant la guerre qui ont fait juger nécessaire qu'on se

ménageât pour l'avenir des troupes susceptibles de rendre des services analogues. L'extension de notre occupation dans le bassin méditerranéen, Maroc et Syrie en particulier, où la montagne, avec ses caractères spéciaux, prédomine, et aussi le fait que la vieille tradition alpine des bataillons de chasseurs d'avant-guerre s'est à peu près perdue, expliquent et justifient la création d'un organisme tel que notre Ecole de montagne.

Je viens de dire que la tradition alpine d'avant-guerre s'était perdue chez nous, au cours des hostilités de 1914 à 1918. Ceci mérite explication. Nous eûmes, en effet, trop à faire sur le théâtre d'opérations du nord et du nord-est pour que la guerre de plaine ne l'emportât point sur la guerre de montagne durant cette longue période intensive. Et justement parce que nos anciennes troupes alpines constituaient des unités de première valeur, nous les avons constamment maintenues sur le théâtre principal de nos opérations, ne tenant guère compte des spécialisations antérieures lorsqu'il s'agissait d'envoyer au loin, sur des théâtres pour nous secondaires, fussent-ils montagneux, des troupes françaises. C'est avec des territoriaux que Lyautey nous a conservé le Maroc. Lorsqu'il s'agit d'organiser l'expédition de Salonique, l'urgence était telle qu'on ne prit seulement pas le temps de pourvoir d'équipages de bât les unités que l'on envoyait au secours de la vaillante armée serbe.

Ainsi s'explique la disparition dans notre armée de la spécialisation alpine. Au contraire, chez les Serbes, auxquels je viens de faire allusion, et chez les Italiens, nos voisins de l'autre côté des Alpes, la nature des théâtres d'opérations sur lesquels ils combattaient avec la majeure partie de leurs forces, a contribué, pendant toute la durée de la guerre, au maintien et au perfectionnement de leurs aptitudes touchant l'utilisation militaire de la montagne.

Dernière raison, enfin, en faveur de la création d'une Ecole de montagne française : la part prise par les sports d'hiver dans la vie de la montagne elle-même. Autrefois, la montagne tout entière imitait, pendant la mauvaise saison, la marmotte, cet animal symbolique des hautes vallées rocheuses : elle vivait d'une vie ralentie. Le développement des sports, celui du ski en particulier, en montrant que la circulation devenait possible sur les grandes pentes enneigées, a révélé que l'étanchéité des zones montagneuses n'était plus aussi absolue qu'on l'admettait autrefois à propos des opérations militaires en montagne. Italiens et Autrichiens ont d'ailleurs prouvé que l'on pouvait, tout l'hiver durant, continuer à se battre en des régions élevées que l'on jugeait jadis impraticables à une troupe.

Dans l'ancienne guerre de montagne, la tradition des quartiers

d'hiver s'était rigoureusement maintenue : on procédait à l'évacuation des massifs dès qu'apparaissaient les premières neiges ; on se réfugiait dans les vallées les plus larges, celles habitées en permanence où passaient les grandes voies de communication, et l'on y attendait le retour de la belle saison. Plus rien de semblable maintenant. L'occupation continue des hauteurs, même situées à plus de 2000 mètres d'altitude, a été un fait courant dans les montagnes du Trentin ou sur les Alpes Carniques. Une nouvelle technique est née, qu'ignorait notre armée d'avant-guerre. C'est cette technique qu'il s'agit d'établir en y adaptant au plus vite nos troupes des régions alpines. Et voilà pourquoi la vie militaire a repris d'un essor particulièrement intense, en ces dernières années, dans nos 14^e et 15^e régions (Lyon et Marseille) qui sont celles dont les territoires englobent les Alpes françaises, ces Alpes si variées qu'entre le Léman et la Côte d'Azur on peut dire que l'on y retrouve les caractéristiques essentielles des montagnes de tout l'univers. Est-il, en effet, gamme plus étendue que celle allant des neiges éternelles de la Savoie aux roches déchiquetées et brûlantes des Alpes maritimes ; des schistes « pourris » ou des granits aigus de la crête frontière, aux calcaires boisés ou gazonnés des plateaux qui s'inclinent progressivement vers la vallée du Rhône ?

Nulle armée ne dispose d'un pareil terrain pour s'instruire et faire son apprentissage de la guerre en montagne. N'oublions pas, dans cet ordre d'idées, qu'une thèse a été écrite par un historien militaire, non des moindres, ni des moins perspicaces — c'était un artilleur ! — dans laquelle il démontrait naguère que la première formation du génie guerrier de Napoléon s'était pratiquement réalisée lors des premiers pas que le jeune Bonaparte avait eu l'occasion de faire dans la région des Alpes maritimes. Voilà qui est bien de nature à stimuler le zèle des animateurs de notre Ecole de montagne.

Depuis que celle-ci fonctionne, les principes de la guerre en montagne ont pu être rassemblés, et le général Dosse, aidé en cette tâche par un subordonné éminent, le commandant Bethouart en a rédigé un *Traité sur la guerre de montagne* qui a été récemment distribué. Avec la modestie qui est le propre des hommes de valeur véritable, l'auteur de ce Traité ne voit en lui qu'un essai, une première ébauche du futur règlement de montagne dont il voudrait que notre armée fût bientôt dotée. Certes, il n'est rien qui ne soit perfectible à la longue ; mais tel qu'il se présente, un tel travail constitue déjà un document particulièrement précieux.

Son esprit ?

D'un mot mis en exergue, le général Dosse nous l'indique :

*La montagne est l'alliée des audacieux qui savent la comprendre ;
Elle est l'ennemie des timides qui l'ignorent.*

Nous voilà loin des imprécations dont les militaires, à la suite des voyageurs, agonisaient jadis les régions montagneuses. Loin aussi des traités classiques antérieurs sur la guerre en montagne, et dont les deux protagonistes les plus populaires dans les milieux militaires sont évoqués par les *navettes* de Berwick, pour le 17^e et le 18^e siècle : les *réserves tactiques ou stratégiques* de l'Autrichien Kuhn, pour le 19^e siècle. Chez eux, comme chez tous les autres, il était plus question des difficultés que des facilités offertes par la montagne aux troupes qui ont la charge de les exploiter.

Ce qui, en guerre de montagne, distingue le plus la technique moderne des techniques d'autrefois, c'est en somme cette nouveauté que nous a révélée la grande guerre et qui consiste en ce qu'un théâtre montagneux arrive à une saturation d'effectif et à l'établissement d'un front continu dans des conditions sensiblement analogues aux théâtres d'opérations en terrain moyen ou plat. Le général Dosse s'en est bien rendu compte quand, à la première page de son ouvrage, il s'interroge en ces termes :

« Encore qu'elle remonte à l'origine des armées, la question se pose souvent de déterminer si les procédés de la guerre en montagne sont réellement différents de ceux qui sont employés dans la guerre en pays moyen, ou s'ils n'en sont qu'une simple adaptation. Certains officiers ne voient dans l'exposé des principes qui en sont l'objet qu'une exagération ayant pour bases une sorte de romantisme et une déformation professionnelle de montagnards trop convaincus. Leur affirmation s'appuie sur le souvenir de la guerre qu'ils ont menée dans les Vosges, dans certaines parties de la Macédoine, ou même dans les Alpes italiennes. »

La lente guerre de position qui a marqué si longtemps la grande guerre entrainait, en effet, parfaitement dans le cadre de la guerre de montagne telle que l'histoire des guerres passées nous a accoutumés à la voir : guerre d'attente et d'expectative. Joignez à cette analogie fondamentale le fait que la stabilisation des fronts de montagne permettait d'entreprendre et mener à bout de longs travaux méthodiques dont l'objet était de rendre praticables et accessibles les terrains les plus difficiles, les positions les plus élevées ; cet autre fait, l'accroissement des effectifs, qui permettait de réaliser dans les troupes le coude à coude sur les fronts les plus étendus. De sorte qu'il ne restait guère à

la montagne comme particularités que la légère gêne apportée aux transports par suite du dénivellement et l'influence plus accentuée du climat ; cette dernière pouvant être d'ailleurs facilement combattue par des installations appropriées.

De là à conclure que la guerre de montagne n'est nullement une guerre spéciale, il n'y avait qu'un pas que nos cadres n'ont pas tardé à franchir.

Mais le cas de la guerre stabilisée n'est lui-même qu'une exception, mettons un cas particulier ; il n'est point forcé qu'il se représente ; il n'est, tout au moins, point le seul qui doive se présenter désormais. En guerre de mouvement, sur un terrain non préparé, avec des effectifs réduits ou dispersés sur de très larges fronts, ou encore si l'on ne dispose que d'un matériel restreint et de communications ou liaisons précaires, la montagne reprend tous ses droits ; elle tyrannise et impose des procédés de guerre spéciaux.

Ces procédés ne s'improvisent pas. Il importe de les connaître à l'avance et par conséquent de disposer, dans une armée comme la nôtre qui peut être appelée à se battre dans des régions montagneuses proches ou lointaines, par suite des hasards aujourd'hui très élargis de la politique internationale ; il importe, dis-je, de disposer de cadres et de moyens adaptés à ce genre de guerre. Profitant de ce qu'elles sont stationnées à proximité des Alpes, les troupes des 14^e et 15^e régions doivent être instruites et aussi entraînées que possible dans la montagne.

Cela ne suffit pas. Il y a, dans ce sens, à faire encore davantage chez nous, et c'est ici qu'apparaît la raison d'être de notre Ecole de montagne : toute l'armée française doit s'intéresser aux pratiques des troupes en montagne, car tous ses éléments peuvent être amenés, à tour de rôle, à combattre en dehors des terrains moyens.

L'ouvrage du général Dosse comprend cinq parties et plusieurs annexes.

Après avoir exposé les généralités et caractéristiques des pays de montagne (1^{re} partie), l'auteur étudie (2^e partie) l'organisation des troupes pour la guerre de montagne, leurs communications, leurs ravitaillements et évacuations. La 3^e partie est consacrée au déplacement et aux stationnements des unités des différentes armes en montagne. Viennent ensuite (4^e partie) les moyens d'action avec l'emploi des différentes armes et les procédés de combat des petites unités de chaque arme. S'élevant enfin du particulier au général, les opérations des grandes unités font l'objet de la 5^e partie. Le cas de troupes de couverture opérant au début d'un conflit surgissant entre

deux pays séparés par une frontière montagneuse y est particulièrement examiné.

Les annexes très variées sont de deux sortes ; les unes se rapportent à des questions de technique pure relative à la montagne : longueur et durée d'écoulement des colonnes, communications et transports, photographie aérienne, action physiologique du climat de montagne ; les autres donnent d'intéressantes relations historiques sur certaines opérations soit en Afrique du Nord ou en Orient ; ces dernières en particulier se réfèrent à l'organisation des services dans une armée tantôt placée sur la défensive, tantôt engagée dans l'offensive.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le contenu de cet excellent ouvrage que je tenais à signaler sans trop attendre aux nombreux lecteurs de la *Revue* qui suivent avec attention l'orientation intellectuelle et technique des cadres de notre armée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

All the World's Aircraft, par C. G. Grey et Léonard Bridgman. Album in-folio, édité par Sampson Low, Marston et C^{ie}, Londres, 1928. Prix : £ 2. 2 s.

Nous avons présenté à nos lecteurs, dans la livraison de février 1928, la 17^e année de cette importante publication qui renseigne sur tout ce qui se construit en fait d'aviation et de navigation aérienne.

Le nouveau volume est conçu sur un plan quelque peu différent des précédents, en ce que les progrès de l'aviation civile et militaire dans chaque pays y sont traités séparément. Le lecteur peut ainsi mieux se rendre compte du développement toujours plus intense de l'aviation commerciale. Ce développement a été, depuis deux ans, tout particulièrement remarquable aux Etats-Unis et au Canada. Les auteurs l'estiment comparable à celui des chemins de fer dans les mêmes pays il y a quelque cinquante ans. L'Angleterre a surtout développé la construction de l'aéroplane léger, à grande vitesse, tandis que l'Allemagne a produit plutôt le gros avion de transport.

L'aviation militaire s'oriente aussi dans ce sens. La plupart des grandes puissances ont leurs avions de transport pouvant contenir vingt à vingt-cinq passagers, soit une demi-section d'infanterie, avec armes et bagages. On commence à entrevoir le moment où l'avion jouera un rôle sérieux dans les transports de troupes, non seulement par-dessus les déserts, mais aussi sur les théâtres de guerre modernes.

L'ouvrage contient une bonne description de l'autogiro de de la Cierva, l'avion sans ailes qui a fait plusieurs raids en 1928 en Angleterre et sur le continent et qui est peut-être appelé à révolutionner l'aviation.

Le chapitre final est consacré aux dirigeables, à la construction desquels les raids du *Graf Zeppelin* et de l'*Italia* ont donné en 1928